



Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
Groupe de travail des statistiques des transports
Soixante-deuxième session

Genève, 6-8 juillet 2011

**Rapport du Groupe de travail des statistiques des transports
 sur sa soixante-deuxième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–3	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre de jour)	4	3
III. Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)	5–10	3
IV. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour)	11–43	4
A. Système de classification des statistiques des transports	11–13	4
B. Glossaire des statistiques des transports	14–15	4
C. Questionnaire commun	16–18	4
D. Méthodologie concernant les statistiques des accidents de la circulation routière	19–27	5
E. Statistiques sur le transport de marchandises dangereuses	28–31	6
F. Statistiques sur le transport par gazoduc	32–33	6
G. Questionnaire pilote sur la circulation routière	34–35	7
H. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar	36–37	7
I. Statistiques des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays	38–40	7
J. Données sur les transports par chemin de fer des personnes à mobilité réduite	41–42	7

K.	Relations entre les statistiques de l'énergie et les statistiques des transports	43	8
V.	Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour).....	44–53	8
A.	Recensement 2010 de la circulation sur les routes E.....	44–48	8
B.	Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E.....	49–53	8
VI.	Collecte et diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour).....	54–56	9
VII.	Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour).....	57	10
VIII.	Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 7 de l'ordre du jour).....	58–61	10
A.	Commission européenne (DG MOVE)	58	10
B.	Commission européenne (Eurostat).....	59	10
C.	Forum international des transports	60	11
D.	Commission du Danube	61	11
IX.	Programme de travail, évaluation biennale, plan de travail et mandat du Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)	62–66	11
A.	Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013	62–64	11
B.	Plan de travail pour 2012-2016	65	12
C.	Mandat.....	66	12
X.	Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour).....	67–68	12
A.	Date de la prochaine session.....	67	12
B.	Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports.....	68	12
XI.	Résumé des décisions (point 10 de l'ordre du jour).....	69	12
Annexes			
I.	Plan de travail pour 2012-2016.....		13
II.	Mandat du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).....		17

I. Participation

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a tenu sa soixante-deuxième session du 6 au 8 juillet 2011 à Genève sous la présidence de M^{me} O. Kastlova (République tchèque).
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.
3. L'Union européenne (UE) était également représentée (DG MOVE et Eurostat), ainsi que les organisations intergouvernementales suivantes: Commission du Danube, Agence ferroviaire européenne, Forum international des transports et Organisation mondiale de la santé.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre de jour)

Document: ECE/TRANS/WP.6/160.

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.6/160).

III. Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/221.

5. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs (CTI) (1^{er}-3 mars 2011), en particulier de ses délibérations et décisions concernant les recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, ainsi que le transport des personnes à mobilité réduite.
6. Le Groupe de travail a été informé de la réunion des Présidents des organes subsidiaires du Comité pendant la dernière session du CTI. Les Présidents avaient débattu du renforcement de la coopération, de l'échange des données d'expérience et des défis communs à relever. Le CTI s'est félicité de l'organisation de cette première réunion des Présidents et a recommandé que de telles réunions aient lieu régulièrement au cours de ses sessions.
7. Le Groupe de travail a été informé que son rapport et ses activités connexes en 2010 (ECE/TRANS/WP.6/159) avaient été approuvés dans leur ensemble par le CTI.
8. Le Groupe de travail a pris note du projet de l'ONU concernant les futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS), qui a pour but de rendre compte de l'état d'avancement à l'échelle mondiale de la réalisation des objectifs de réduction du CO₂ émis par les transports intérieurs, de revoir les méthodes de mesure existantes et de définir une méthode commune d'évaluation et de surveillance des émissions de CO₂.
9. Le Groupe de travail a été informé que deux ateliers sur l'utilisation de la version Internet du questionnaire commun avaient été organisés à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2010 et avril 2011.
10. Le Groupe de travail s'est félicité de l'atelier sur les statistiques des transports qui devait se tenir en Asie centrale (Azerbaïdjan) sur le thème de l'utilisation de la version

Internet du questionnaire commun en vue d'améliorer le taux de réponse. Il sera tenu informé des résultats de cet atelier à sa prochaine session, en 2012.

IV. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 3 de l'ordre du jour)

A. Système de classification des statistiques des transports

Document: Document informel WP.6 n° 4 (2011).

11. Le Groupe de travail a approuvé le document informel WP.6 n° 4 (2011) contenant les réponses aux nouvelles questions relatives à la composition des groupes de la NST (Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport). Une version actualisée sera mise à disposition sur le site Web du WP.6. La NST 2007 demeurera à l'ordre du jour de la prochaine session.

12. Le Groupe de travail a invité le secrétariat ainsi que les représentants de la France, des Pays-Bas et d'Eurostat à établir, pour la prochaine session, un projet de désignations succinctes à deux chiffres.

13. Les représentants ont été invités à faire part au Groupe de travail à sa prochaine session de leur expérience de l'utilisation de la NST 2007.

B. Glossaire des statistiques des transports

Documents: Document informel WP.6 n° 1 (2010); ECE/TRANS/WP.6/2011/5.

14. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt la traduction en russe de la version illustrée de la quatrième édition du Glossaire des statistiques des transports. L'ordre du jour des prochaines sessions du WP.6 contiendra un point permanent relatif aux propositions de révision de définitions ou d'insertion de nouvelles définitions. Les modifications approuvées seront affichées sur le site Web du WP.6.

15. Le Groupe de travail a invité le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) à examiner le document ECE/TRANS/WP.6/2011/5 afin de compléter les définitions des types de véhicules en fonction de leur énergie.

C. Questionnaire commun

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/1.

16. Le Groupe de travail a pris note que les données recueillies au moyen du questionnaire commun pour les statistiques des transports étaient disponibles.

17. Le Groupe de travail a invité l'IWG à examiner le document ECE/TRANS/WP.6/2011/1 afin de proposer une ventilation par type de transport (taxis, autobus et autocars, etc.).

18. Le Groupe de travail a invité tous les pays à participer activement à la collecte de données en répondant à la version Internet du questionnaire commun.

D. Méthodologie concernant les statistiques des accidents de la circulation routière

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/2.

19. Le Groupe de travail a pris note de la situation concernant la disponibilité de données sur les accidents de la circulation routière et a été informé que l'IWG s'employait à introduire le questionnaire sur ces accidents dans la version Internet du questionnaire commun.

20. Le Groupe de travail a été informé que certains États membres appliquaient des définitions différentes pour communiquer le nombre de personnes tuées: sur le lieu de l'accident (Albanie et Ouzbékistan), dans la journée (Kirghizistan), dans les sept jours (Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan et Turkménistan), dans les vingt jours (Géorgie), dans l'année (République de Moldova), ou sans indication de délai (Arménie).

21. La représentante de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail que son pays avait appliqué la définition harmonisée d'une «personne tuée». Pour les statistiques de 2009, les données avaient été recueillies selon l'ancienne méthode: dans les sept jours et dans les trente jours.

22. Le représentant des Pays-Bas a fait un exposé sur la comparabilité internationale des statistiques des traumatismes dus aux accidents de la circulation routière. Il a souligné qu'il fallait, pour avoir une idée complète des conséquences des accidents de la route, faire appel à plusieurs bases de données et établir une bonne coopération entre plusieurs départements (Infrastructures/Santé/Police). Il devrait être possible, en utilisant des variables communes, de relier les bases de données établies à partir du système de notification des accidents, et il faudrait échanger les procédures d'estimation afin de parvenir à une bonne estimation.

23. La représentante de DG MOVE (base de données CARE) a présenté les objectifs, l'historique, la structure et le fonctionnement de la base de données CARE. Elle a indiqué que le Common Accident Data Set (CaDAS – ensemble commun de données sur les accidents) avait pour but d'améliorer la compatibilité des données sur les accidents de la route dans toute l'Union européenne. Pour ce modèle, chaque pays était responsable de la qualification et de la validation de ses propres données; l'utilisation d'une méthode commune améliorerait la compatibilité des données sur les accidents de la route entre tous les pays.

24. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a présenté les deux méthodes utilisées pour estimer les décès imputables aux accidents de la route au cours de la première Enquête mondiale de l'OMS:

- La définition uniforme des personnes tuées dans les trente jours à la suite d'un accident de la route, afin d'ajuster toutes les données communiquées par les pays;
- Le modèle de régression négative binomiale. Ce modèle tient compte des éléments qui déterminent la mortalité par accident de la circulation: facteurs d'exposition (densité automobile, densité du réseau routier); élaboration et application de politiques d'intervention dans des domaines spécifiques (alcool, vitesse, investissement dans les transports publics) et solidité du système de santé (soins préhospitaliers, soins d'urgence).

25. Le Groupe de travail a été informé que le secrétariat avait reçu des données pour 2008 provenant de la base de données CARE, à l'exception de certaines données sur les types de collision et de données sur les accidents de la circulation routière dus à une conduite sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments.

26. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à faire un effort particulier pour réunir des données sur les types de collision et des données sur les accidents de la circulation routière dus à l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments. Il a invité l'IWG à rechercher les principales lacunes dans la collecte de données sur la sécurité routière afin d'y remédier. Il l'a également invité à tenir sa prochaine réunion à Prague.

27. Le Groupe de travail a décidé de maintenir la question de la comparabilité internationale à son ordre du jour et de consacrer un débat aux «indicateurs statistiques d'efficacité en matière de sécurité routière» au cours de sa prochaine session.

E. Statistiques sur le transport de marchandises dangereuses

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/3.

28. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté les résultats de l'Enquête sur les flux de marchandises concernant le transport des marchandises dangereuses, que son pays avait réalisée en 2007 (valeur par mode, volume par mode (tonne métrique et tonne-km), valeur par classe de l'ONU). Il a également présenté les cas signalés d'incidents liés aux matières dangereuses (de 2001 à 2010), de blessures liées à ces matières, par mode (de 2001 à 2010) et de décès liés à ces matières, par mode (de 2001 à 2010).

29. Le Groupe de travail a été informé que la CEE, qui fournit des services de secrétariat aux organismes intergouvernementaux chargés de mettre à jour ou d'administrer les instruments juridiques internationaux relatifs au transport de marchandises dangereuses pour tous les modes de transport (route, voies de navigation intérieure et rail, avec le concours de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)), avait organisé une table ronde sur les dimensions mondiale et régionale du transport de marchandises dangereuses lors de la soixante-troisième session du Comité des transports intérieurs. Cette table ronde a clairement mis en évidence la nécessité de disposer de données fiables sur le transport de marchandises dangereuses pour toute la région de la CEE.

30. Le Groupe de travail a adopté le questionnaire pilote sur le transport des marchandises dangereuses figurant dans le document ECE/TRANS/WP.6/2011/3. Ce questionnaire ne sera envoyé qu'aux États qui ne sont pas membres de l'Union européenne étant donné qu'Eurostat a déjà réuni des données comparables sur le transport de marchandises dangereuses.

31. Le questionnaire pilote sera normalement diffusé dès que possible et les résultats examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session.

F. Statistiques sur le transport par gazoduc

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/4.

32. Le Groupe de travail a été informé qu'à la fin avril 2011, 15 pays avaient fourni des données et que la donnée la plus disponible était la longueur des gazoducs en service, fournie par 14 pays. La capacité de transport n'est disponible que pour deux pays.

33. Le questionnaire pilote sera normalement rediffusé par le biais de la version Internet du questionnaire commun, et ses résultats examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session. L'IWG mettra au point une méthode de conversion.

G. Questionnaire pilote sur la circulation routière

Document: Document informel WP.6 n° 1 (2011).

34. Le Groupe de travail a été informé qu'à la fin juin 2011, les pays qui avaient fourni des données étaient au nombre de 16 pour le tableau 1 (Trafic routier sur le territoire national, par type de véhicules, en millions de véhicules-kilomètres), de 12 pour le tableau 2 (Trafic routier sur le territoire national, véhicules nationaux et véhicules étrangers, par type de véhicules et type de routes, en millions de véhicules-kilomètres) et de 8 pour le tableau 3 (Trafic routier sur tous les territoires, véhicules nationaux par type et par âge du véhicule, en millions de véhicules-kilomètres).

35. Le questionnaire pilote sera normalement rediffusé par le biais de la version Internet du questionnaire commun, et ses résultats examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session.

H. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/6.

36. Le Groupe de travail a été informé qu'à la fin avril 2011, 21 pays avaient fourni des données et que la donnée la plus disponible était le nombre de voyageurs et le nombre de véhicules-kilomètres.

37. Le questionnaire pilote sera normalement rediffusé par l'intermédiaire de la version Internet du questionnaire commun, et ses résultats examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session.

I. Statistiques des liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays

38. Le représentant d'Eurostat a présenté le mandat et le programme de travail de l'Équipe spéciale chargée des statistiques sur le transport intermodal, qui tiendra sa prochaine session les 27 et 28 septembre 2011.

39. Cette session sera axée sur l'analyse de l'«approche allemande», qui consiste à utiliser les statistiques existantes et à recenser les terminaux de transbordement. L'Équipe spéciale prendra connaissance de la définition de la méthode, des hypothèses et de l'applicabilité des données à d'autres pays. Un premier essai pilote portant sur les statistiques ferroviaires et une première liste de terminaux pourraient être envisagés.

40. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à suivre cette question en coopération avec l'Équipe spéciale d'Eurostat chargée des statistiques sur le transport intermodal en 2011, et de lui en rendre compte à sa prochaine session.

J. Données sur les transports par chemin de fer des personnes à mobilité réduite

Documents: ECE/TRANS/SC.2/212, annexe III; ECE/TRANS/WP.6/2010/8.

41. Le représentant de l'Agence ferroviaire européenne a déclaré que l'accessibilité du système ferroviaire deviendrait progressivement mesurable; toutefois, il fallait d'abord mettre au point une méthode d'évaluation. Les États ont l'obligation de faire rapport sur l'accessibilité mais les données ne sont pas disponibles, sauf dans quelques pays où il serait possible d'extraire des informations utiles des bases de données même si l'analyse des

séries chronologiques est complexe. L'Agence a sélectionné un échantillon de sept pays à étudier.

42. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les renseignements présentés par l'Agence ferroviaire européenne et a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour afin d'être informé des résultats des études réalisées par l'Agence.

K. Relations entre les statistiques de l'énergie et les statistiques des transports

43. Le Groupe de travail a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour.

V. Recensements de la circulation dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 4 de l'ordre du jour)

A. Recensement 2010 de la circulation sur les routes E

Documents: ECE/TRANS/221, par. 97; document informel WP.6 n° 2 (2011).

44. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du recensement 2010 de la circulation sur les routes E. Les pays ci-après ont confirmé leur intention d'appliquer la résolution relative au recensement 2010 de la circulation sur les routes E: Belarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Luxembourg, Pologne, République slovaque, République tchèque, Serbie, Slovénie, Suisse et Turquie.

45. Les représentants de la France, du Royaume-Uni et de la Suède ont informé le Groupe de travail que leur pays avait l'intention d'appliquer cette résolution.

46. Le Groupe de travail a noté que le Comité des transports intérieurs avait **invité** les États membres de la CEE qui n'avaient pas encore informé le secrétariat de leur intention de prendre part au recensement 2010 de la circulation sur les routes E conformément à la résolution n° 259 du Comité à le faire dès que possible, et a **demandé instamment** à tous les États membres de la CEE de fournir les données requises sur la circulation pour le **1^{er} novembre 2011** au plus tard.

47. Le Groupe de travail a invité tous les pays membres de la CEE en Europe à participer au recensement 2010 de la circulation sur les routes E conformément à la résolution n° 259 du Comité et à communiquer les données appropriées au secrétariat de la CEE dans les délais prescrits.

48. Le Groupe de travail a invité le secrétariat à envoyer des rappels concernant la date limite de communication des données.

B. Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E

Documents: ECE/TRANS/221, par. 97; document informel WP.6 n° 3 (2011).

49. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E. Les pays ci-après ont confirmé leur intention d'appliquer la résolution relative au recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E: Belarus, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Luxembourg, Pologne, République slovaque, République tchèque, Serbie et Suisse.

50. Les représentants de la France, du Royaume-Uni et de la Suède ont informé le Groupe de travail que leur pays avait l'intention d'appliquer cette résolution.

51. Le Groupe de travail a rappelé que les États membres de l'Union européenne (UE) avaient l'obligation de réaliser le recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E conformément au Règlement n° 91/2003 du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, adopté par le Parlement européen et le Conseil. Ces États doivent envoyer leurs réponses à Eurostat qui les transmettra au secrétariat.

52. Le Groupe de travail a noté que le Comité des transports intérieurs avait **invité** les États membres de la CEE qui n'avaient pas encore informé le secrétariat de leur intention de prendre part au recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E conformément à la résolution n° 260 du Comité à le faire dès que possible, et a **demandé instamment** à tous les États membres de la CEE de fournir les données requises sur ce trafic pour le **30 juin 2012** au plus tard.

53. Le Groupe de travail a invité tous les pays membres de la CEE en Europe à participer au recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E conformément à la résolution n° 260 du Comité et à communiquer les données appropriées au secrétariat de la CEE dans les délais prescrits.

VI. Collecte et diffusion de statistiques des transports par la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.6/2011/7.

54. Le Groupe de travail a été informé des contrôles de qualité effectués concernant la base de données sur les statistiques des transports de la CEE. Il a noté que le secrétariat avait diffusé, au moyen de la base de données en ligne, de nouveaux indicateurs de résultats établis à partir de la base de données de la CEE:

- Nombre de tués par million d'habitants;
- Nombre de blessés par million d'habitants;
- Nombre de tués pour 10 000 voitures particulières;
- Nombre de blessés pour 10 000 voitures particulières;
- Nombre de voitures particulières utilisées pour 1 000 habitants;
- Gravité des accidents de la circulation routière (nombre de tués pour 1 000 accidents); et
- Densité du réseau ferroviaire (longueur totale des lignes exploitées exprimée en kilomètres pour 1 000 km²).

55. Le Groupe de travail a noté que la version provisoire des «Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord» est en ligne. La publication annuelle intitulée «Main Transport Indicators in the UNECE Region» est également en ligne, en anglais et en russe. Une autre publication (Statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord) est en voie d'achèvement.

56. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les renseignements relatifs à la mise en œuvre des décisions inscrites sur la feuille de route concernant la collecte et la diffusion de statistiques des transports.

VII. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 6 de l'ordre du jour)

57. Le Groupe de travail a pris note des activités menées par l'IWG au cours de l'année écoulée.

VIII. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 7 de l'ordre du jour)

A. Commission européenne (DG MOVE)

58. La représentante de la Direction générale Mobilité et transports (DG MOVE) de la Commission européenne a informé le Groupe de travail des faits récents concernant la politique communautaire des transports et de leurs incidences sur le plan statistique. Le Livre blanc, adopté à la fin mars 2011, expose la stratégie de la Commission européenne pour mettre en œuvre sa politique des transports au cours de la prochaine décennie et signale les défis – anciens et nouveaux – à relever (pression concurrentielle de plus en plus forte dans l'économie mondiale, dépendance persistante vis-à-vis du pétrole dont le prix ne cesse d'augmenter, engorgement croissant et accessibilité réduite). Cette stratégie a une certaine incidence et entraîne des exigences pour l'avenir dans le domaine statistique, notamment:

- Une large utilisation de la modélisation pour évaluer l'impact du Livre blanc;
- La nécessité de définir des indicateurs sur la répartition modale (selon la distance), tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs;
- La nécessité d'améliorer la possibilité de disposer de données détaillées sur les émissions (urbaines/interurbaines, dues au transport des voyageurs/marchandises);
- La nécessité de suivre en permanence l'évolution de la situation dans les zones urbaines: données sur la mobilité urbaine;
- Une harmonisation de la définition du blessé en matière de sécurité routière.

B. Commission européenne (Eurostat)

59. Le représentant d'Eurostat a informé le Groupe de travail des activités menées par son organisation et des principaux objectifs du programme de travail qu'elle avait établi pour 2011, notamment:

- La mise en œuvre de l'acquis communautaire (toutes les données pour 2010 seront disponibles en décembre 2011 au plus tard);
- Une nouvelle collecte, auprès de la DG MOVE et des organismes spécialisés, de données sur la sécurité des transports, ainsi que la compilation et la diffusion de ces données;
- Une étude de faisabilité sur les nouveaux besoins des usagers en matière de statistique des transports ferroviaires;
- Une étude de faisabilité sur la production de statistiques du transport intermodal et d'indicateurs de performance de la logistique;

- Selon les modes, des études de faisabilité plus ou moins avancées sur les émissions;
- L'élaboration d'indicateurs concernant l'infrastructure, le matériel, les entreprises et la sécurité (entre autres) dans le domaine des transports, grâce au questionnaire commun accessible par l'Internet;
- L'élaboration d'indicateurs régionaux (infrastructure, moyens, sécurité, transports) sur la base à la fois de l'enquête annuelle (RegWeb) et des collectes de données officielles.

C. Forum international des transports

60. Le représentant du Forum international des transports a fait observer que son organisation allouait aux statistiques davantage de ressources, le service mis en place comptant quatre personnes, et faisait une plus large place aux données utiles pour l'élaboration des politiques. Le Forum avait fait de gros efforts pour rendre son site Web plus convivial, et mis au point de nouveaux produits statistiques. Pour l'avenir, il se proposait d'accroître la contribution des statistiques au Sommet annuel de Leipzig (Allemagne) et de créer un atelier statistique en rapport avec le thème du Sommet.

D. Commission du Danube

61. Le représentant de la Commission du Danube a informé le Groupe de travail des activités menées récemment par son organisation.

IX. Programme de travail, évaluation biennale, plan de travail et mandat du Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2011/8; document informel WP.6 n° 5 (2011); document informel WP.6 n° 6 (2011).

A. Programme de travail et évaluation biennale pour 2012-2013

62. Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2012 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail a passé en revue et adopté son programme de travail pour 2012-2013, ainsi que les paramètres pertinents en vue de son évaluation biennale tels qu'ils figurent dans le document ECE/TRANS/WP.6/2011/8.

63. Conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE, qui stipulent que le mandat et la prolongation de ces groupes doivent faire l'objet d'un examen tous les cinq ans (ECE/EX/1), le Groupe de travail, après avoir réexaminé ses activités, a proposé au Comité des transports intérieurs de proroger son mandat et son statut pour un nouveau cycle de cinq ans commençant en 2013.

64. Dans ce contexte, le Groupe de travail a été informé que le nombre de téléchargements à partir de la base de données en ligne concernant les statistiques des transports avait augmenté régulièrement en 2009 et 2010, de 19 et 47,8 % respectivement, par rapport à 2008.

B. Plan de travail pour 2012-2016

65. Comme l'a demandé le Bureau du Comité des transports intérieurs le 20 juin 2011, le Groupe de travail a examiné son traditionnel plan de travail quadriennal pour 2012-2016 (document informel WP.6 n° 6 (2011)). Le nouveau plan de travail adopté, dans lequel sont indiqués les suppressions, modifications et ajouts proposés, est reproduit dans l'annexe I du présent rapport.

C. Mandat

66. Conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1), le Groupe de travail a réexaminé son mandat en s'appuyant sur un document du secrétariat (Document informel WP.6 n° 5 (2011)). Il a adopté son mandat, qui est annexé au présent rapport (annexe II).

X. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

A. Date de la prochaine session

67. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session du 14 au 16 mai 2012.

B. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

68. Le Groupe de travail a pris note des dates et lieux fixés à titre provisoire pour les réunions des organes ci-après en 2011-2012:

Équipe spéciale chargée des statistiques sur le transport intermodal (Eurostat)	27-28 septembre 2011
Groupe de travail des statistiques ferroviaires (Eurostat)	9-10 novembre 2011
Groupe de coordination des statistiques des transports (Eurostat)	14-15 décembre 2011
Groupe de travail de la CEE sur les statistiques des transports (WP.6)	14-16 mai 2012
North American Transportation Statistics (NATS) Interchange (Washington, D.C.)	18-20 juin 2012
Groupe de travail des transports maritimes (Eurostat)	Q2
Comité de coordination des statistiques des transports (Eurostat)	décembre 2012

XI. Résumé des décisions (point 10 de l'ordre du jour)

69. Comme convenu, et conformément à la décision du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/156, par. 6), le secrétariat a établi le présent rapport en coopération avec le Président.

Annexe I

Plan de travail pour 2012-2016

Activité 02.12: Statistiques sur les transports¹

02.12.1 Collecte, traitement et diffusion de statistiques sur les transports **Priorité: 1**

Exposé succinct: Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur les transports routiers, ferroviaires et par voie navigable ainsi que sur la sécurité routière. Établissement et gestion de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de données fiables, à jour et comparables sur les transports intérieurs pour tous les pays faisant partie de la région de la CEE, pour cette même région.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports mènera les activités suivantes:

Activités permanentes

- a) **Établir et gérer une base de données pour la collecte annuelle de statistiques sur les transports intérieurs, y compris des données sur la sécurité routière, auprès des gouvernements des pays membres de la CEE:**
- i) Ajouter des chapitres supplémentaires au questionnaire commun pour les statistiques des transports (transport de gaz par conduite, transport par autobus et autocars);
 - ii) Continuer à rationaliser les procédures de collecte des données sur les transports et la sécurité de la circulation routière et réexaminer en permanence les besoins des usagers, y compris ceux d'autres organes intergouvernementaux de la CEE;
 - iii) Rechercher des solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques dans les secteurs critiques, en tant qu'indicateurs de transports durables, y compris, mais pas uniquement, dans les secteurs suivants:
 - Statistiques sur le trafic routier (véhicules-km);
 - Statistiques sur le transport par autobus et autocar;
 - Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses;
 - Statistiques sur le transport de gaz par conduite;
 - Statistiques sur le transport entre ports maritimes et voies d'eau intérieures (liaisons avec l'arrière-pays);
 - Statistiques sur le transport ferroviaire à grande vitesse.

Résultats escomptés: Disponibilité accrue de statistiques fiables, actualisées et comparables des transports, concernant notamment les pays les moins avancés de la région **Priorité: 1**

¹ Le texte biffé désigne les parties de texte qu'il est proposé de supprimer; le texte en caractères gras indique le texte nouveau.

b) Établir et publier les recueils suivants:

- i) Statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
- ii) Statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord;
- iii) Dépliant(s) sur certains indicateurs des transports;
- iv) Cartes et données sur le recensement de la circulation sur les routes E;
- v) Cartes et données sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Résultats escomptés: Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord, des statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord et du Manuel des statistiques des transports; distribution des questionnaires et réception des données communiquées par les gouvernements de pays membres, concernant les statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord et des statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord, sous forme électronique (2011). Préparation des recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (2011). Publication des premiers résultats de ces recensements (2012) Priorité: 1

c) Utiliser la plate-forme PC-Axis pour la diffusion des données rassemblées au moyen des questionnaires périodiques

Résultats escomptés: Principales données disponibles en ligne (2011) Priorité: 1

02.12.2 Activités méthodologiques concernant les statistiques des transports Priorité: 1

Exposé succinct: Mise au point et application de normes et pratiques recommandées à l'échelle internationale pour améliorer la qualité et accroître la comparabilité des statistiques sur les transports intérieurs, en particulier les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, ainsi que sur le transport combiné et les accidents de la circulation routière. Mise au point de méthodes et d'une terminologie appropriées et communes pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, ainsi que sur le transport combiné et les accidents de la circulation routière, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de transports durables, et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports mènera les activités suivantes:

Activités permanentes**a) Harmonisation des méthodes concernant les données relatives à la sécurité routière**

Résultats escomptés: Plus grande comparabilité des définitions utilisées pour désigner les «tués», les «blessés» et les «blessés graves». Harmonisation des méthodes utilisées pour les données concernant les accidents dus à une conduite sous l'emprise de drogues et d'alcool. Amélioration de la qualité des données par type de collision Priorité: 1

b) Tenue à jour du système de classification des statistiques du transport des marchandises (NST 2007)

Résultats escomptés: Examen annuel du NST 2007 et publication sur le site Web des questions qui reviennent souvent (2011 et 2012) Priorité: 2

c) Statistiques relatives au transport des marchandises dangereuses

Résultats escomptés: Progression continue vers l'intégration de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses dans le questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que dans les publications annuelles sur les transports. Organisation d'ateliers à l'intention des États membres qui ne recueillent pas encore de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses (2012) Priorité: 1

d) Coordination entre les États membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, ainsi que du transport combiné et des accidents de la route, y compris, mais non exclusivement, dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE - Forum international des transports – CE/Eurostat) (deux ou trois réunions annuelles)

Résultats escomptés: Établir des questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) et du WP.6; préparation de réunions de l'IWG; élaboration de projets de modification pour la quatrième édition du Glossaire des statistiques des transports (2011 et 2012) Priorité: 2

e) Mise au point de méthodes communes pour faciliter et améliorer la collecte d'informations sur les flux de trafic routier et ferroviaire et sur les paramètres d'infrastructure grâce à des enquêtes et à des recensements tels que les méthodes de comptage automatique, y compris mais non exclusivement dans le contexte des recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E

Résultats escomptés: Mise au point de méthodes communes pour les recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E afin de rassembler des données sur les flux de trafic et les paramètres d'infrastructure sur les réseaux AGR, AGC et AGTC. Promotion des Recommandations aux gouvernements au sujet des recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2010 et des résolutions adoptées par le Comité des transports intérieurs concernant les recensements susmentionnés en 2010. Préparation des recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (2012) Priorité: 1

Activités de durée limitée

f) Élaboration de projets pour aider les pays à réunir, organiser et automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes

Résultats escomptés: Organisation d'ateliers sur le questionnaire commun en ligne (2011 et 2012) Priorité: 2

g) Actualisation du Manuel sur les statistiques du transport par autobus et autocars

Résultats escomptés: Élaboration d'un document sur les résultats du questionnaire pilote (2011) Priorité: 2

h) Actualisation de la méthode appliquée pour le trafic routier (véhicule-km)

Résultats escomptés: Élaboration d'un document sur les résultats du questionnaire pilote (2011) Priorité: 2

Annexe II

Mandat du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6)

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports (ci-après dénommé WP.6) s'acquitte de ses tâches conformément aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE, telles qu'elles ont été approuvées par le Comité exécutif de la CEE à sa quatrième réunion, le 14 juillet 2006 (ECE/EX/1). Ces directives définissent le statut et les caractéristiques du Groupe de travail, y compris son mandat et sa prolongation, qui devraient faire l'objet d'un examen tous les cinq ans, sa composition et les membres de son bureau, ses méthodes de travail, ainsi que son secrétariat, qui est assuré par la Division des transports de la CEE.

2. Le WP.6 exerce ses fonctions dans le cadre des politiques de l'ONU et de la Commission économique pour l'Europe (ci-après dénommée CEE) et sous la supervision générale du Comité des transports intérieurs (ci-après dénommé CTI), en conformité avec le mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.4).

3. Conformément à l'objectif du sous-programme de la CEE consacré aux transports, qui est de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement à la viabilité des transports, le WP.6, en particulier:

a) Met au point des méthodes et une terminologie appropriées et communes pour l'harmonisation des statistiques sur les transports terrestres afin d'améliorer la comparabilité internationale, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables;

b) Réunit, compile et diffuse des statistiques sur les transports terrestres, y compris des données sur la circulation motorisée, les accidents de la route, le trafic ferroviaire, les voies navigables intérieures et le transport par conduite;

c) Met au point et gère la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques des transports afin de disposer de statistiques de bonne qualité, pertinentes, d'utilisation facile et actualisées;

d) Contribue à la coordination des activités statistiques des organisations internationales dans le domaine des transports afin de promouvoir de bonnes pratiques statistiques et la cohérence des données diffusées, de limiter autant que faire se peut les doubles emplois et de réduire la charge de travail que doivent supporter les pays membres de la CEE pour la communication des données et les réunions;

e) Sert de cadre pour l'échange de données d'expérience et la confrontation des meilleures pratiques et fournit des orientations sur la façon de régler les problèmes d'ordre statistique, y compris la disponibilité, la qualité et l'échange de données sur les transports terrestres;

f) Favorise et fournit une coopération technique et un renforcement des capacités en matière de statistiques des transports;

g) Encourage la participation à ses activités en favorisant une coopération et une collaboration avec la Commission européenne et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec les autres commissions régionales des Nations Unies et d'autres organisations ou organismes faisant partie du système des Nations Unies;

h) Collabore étroitement avec d'autres organes subsidiaires du CTI et d'autres organes de la CEE sur des questions d'intérêt commun.
